



Motion pour l'élaboration d'une stratégie du logement communal de la Ville de Luxembourg

Le Conseil communal,

considérant

- le manque massif de logements abordables en Ville de Luxembourg ;
- les réserves financières considérables de la Ville de Luxembourg ;
- les possibilités accrues de créer du logement abordable par les communes, notamment grâce au pacte logement 2.0 et son « article 29bis » ;
- la volonté d'augmenter conséquemment le parc immobilier communal de la Ville de Luxembourg ;

invite le Collège échevinal,

- à renforcer les services de la Ville de Luxembourg afin de pouvoir augmenter continuellement le nombre de logements communaux et leur gestion ;
- à se donner une stratégie du logement communal permettant d'augmenter le taux du logement communal avec des objectifs en termes de diversité de types de logements ;
- à développer des critères d'attribution clairs et transparents et d'assurer la gestion efficace des logements appartenant à la Ville de Luxembourg ;
- à collaborer étroitement avec les associations assurant un accompagnement psycho-social aux personnes dans le besoin afin d'assurer la réussite du vivre-ensemble dans les quartiers.

François Benoy

déli gréng Stad Lëtzebuerg

Conseil communal, 25/03/2024